

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2019-294  
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2006-115  
PLAN D'URBANISME DE LA VILLE D'ASBESTOS  
(MODIFICATION D'AFFECTATION COMMERCIALE ET RÉSIDENDELLIE)**

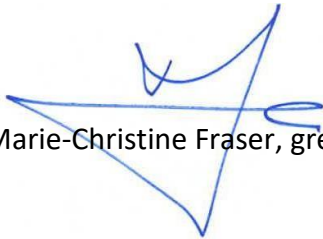
Prenez avis qu'à la séance ordinaire du 4 novembre 2019, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

« Règlement modifiant le règlement 2006-115 – Plan d'urbanisme de la Ville d'Asbestos (modification d'affectation commerciale et résidentielle) »

Ce règlement est entré en vigueur le 30 janvier 2020, soit la date de la délivrance d'un certificat de conformité par la MRC des Sources.

Il peut être consulté au Service du greffe situé au, 345, boulevard Saint-Luc, à Asbestos, sur les heures d'ouverture du bureau et sur notre site internet au <https://ville.asbestos.qc.ca/a-propos-de-la-ville/reglements-municipaux/>

Donné à Asbestos, Québec, le 6 février 2020.



Me Marie-Christine Fraser, greffière